

[F.A.U.R.] Fédération des Associations des Usagers des bassins versants de la Rance et du Frémur

# ≈Sisyphe ≈en Rance

Dans la mythologie grecque, Sisyphe, fils d'Eole, le maître des vents, avait été condamné à rouler au sommet d'une colline, un rocher qui redescendait avant de parvenir à

son but. Espérons qu'il n'en sera pas ainsi de nos efforts répétés en vue d'obtenir la mise en œuvre d'un plan pérenne de gestion des sédiments de la Rance.

Nous sommes confrontés à une inertie administrative qui remet sans cesse en cause les avancées que nous pouvons constater. Aujourd'hui on peut considérer que la solution de ce problème passe par la sortie du triangle vicieux dans lequel la situation est enferrée: pas de décision, pas de financement, sédiment extrait classé comme déchet.

Nous espérons toujours que la dynamique portée par le collectif des communes riveraines de la Rance permettra l'obtention de la décision. Celle-ci acquise il faudra obtenir un financement clair et pérenne comme le plan.

Il nous avait été dit que l'étude du cabinet public CEREMA déterminerait la coresponsabilité en la matière. Malgré la collaboration active de la Commission Estuaire Rance et de Cœur Emeraude la montagne a accouché d'une souris : aucune conclusion claire ni sur la responsabilité ni sur l'importance de l'envasement. Ce cabinet a failli à sa mission et a fait perdre plus de neuf mois au processus que nous appelons de nos vœux. Ce positionnement a été largement appuyé par les actions d'EdF opposée à toute solution. Cette situation a aussi engendré de graves ambigüités de la part de la Région et de l'Etat.

Puisque les actions auxquelles nous avons prêté notre concours n'aboutissent pas, il va falloir, comme le font si bien les agriculteurs, passer à la vitesse supérieure. L'occasion nous en est donnée avec le cinquantième anniversaire de l'inauguration du barrage de la Rance par le général de Gaulle, le 26 novembre 2016. Ne laissons pas les officiels en charge de ce sujet s'approprier cette célébration sans que le volet sédiment soit solutionné.

On aurait pu à cette occasion émettre une médaille. Souvenons nous qu'une médaille a toujours deux faces. L'une est la réussite technologique que nous ne nions pas et que nous voulons pérenniser. L'autre est cette catastrophe écologique qui s'accroit de jour en jour, à cause de l'inertie conjointe des acteurs décisionnels.

# L'imagination au pouvoir

Recherchons toutes les actions petites ou grandes qui permettront de faire passer notre message. Dans quatre mois il sera trop tard. La FAUR a été dès l'origine à la pointe des combats pour la gestion des sédiments de la Rance, elle ne faillira pas à sa mission première.

Au début du quatrième trimestre Henri Thébault, rapporteur de la Commission Estuaire Rance, présentera une série de conférences faisant le bilan des discussions menées en 2016 avec les acteurs décisionnels. Ces présentations analyseront les conséquences de ce bilan et leur impact sur le devenir de l'estuaire qui, pour le moment, reste bien incertain.

François Malglaive

# SOMMAIRE Edito: Sisyphe en Rance Projet éolien en baie de Saint-Brieuc AG de la FAUR Appel à cotisation (illustration tétière d'après un dessin emprunté à sam3bk)

## **≫Projet éolien en ≫Baie de Saint-Brieuc**

Nous reproduisons ci-dessous l'article paru dans le bulletin d'été de l'APSEE (Association pour la Protection des Sites d'Erquy et Environs).

lors que des incertitudes, relatées régulièrement par la Presse, pèsent sur le devenir de l'entreprise Adwen, codétenue par AREVA et GAMESA (fournisseur des 62 éoliennes jusque-là prévues pour le projet de la baie de St Brieuc), le déroulement du processus décisionnel arrêté par l'Etat se

poursuit\*. C'est ainsi que, comme décidé par le Préfet lors de la réunion de l'instance de concertation et de suivi du projet du 4 novembre 2015, les différents dossiers relatifs au projet ont été adressés fin janvier 2016 aux

••• SUITE PAGE 2

FAUR: 2, rue Brindejonc des Moulinais - 35730 Pleurtuit www.faur-rance-fremur.net - faur.asso@orange.fr

**≈Projet éolien** 

communes concernées afin qu'elles fassent part de leur position.

Le Conseil municipal d'Erquy a émis le 17 mars 2016 un avis défavorable vis-à-vis du projet tel que défini. Il est à noter l'évolution de la position de la Mairie d'Erquy

sur ce dossier entre décembre 2013 date à laquelle la Mairie d'Erquy avait donné un avis favorable à l'atterrage des câbles sur la plage de Caroual, les affirmations de RTE (réseau de transport de l'électricité) étant reçues sans objection par nos élus malgré nos alertes, nos réserves.

Ce renversement de position tient notamment à ce :

- qu'il est inenvisageable pour les pêcheurs que 50 % des câbles ne soient pas ensouillés pour la partie maritime;
- que le projet industriel aura un impact quasinul sur l'emploi local particulièrement à Erquy;
  qu'il est absolument nécessaire d'assurer le parfait ensouillage des câbles sur la plage de Caroual;
- qu'il est demandé à RTE de s'engager sur des normes de protection plus sévères que la réglementation française assurant une exposition des riverains de Caroual en-deçà de 0,4 μTelsa, tel que préconisé par le CRIIREM;
   qu'un dispositif de protection particulière soit assuré sur les exploitations agricoles touchées par le passage des câbles;
- La commune d'Erquy souhaite maintenir les échanges avec l'Etat et la société Ailes Marines, portant notamment sur :
- sa préoccupation au niveau du port d'Erquy qui pourrait trouver un rééquilibrage de l'investissement engagé s'il pouvait jouer un rôle en maintenance préventive
- le projet de valorisation touristique qui mériterait d'être plus développé.

Le Conseil Municipal a également regretté le déficit d'informations aux citoyens. L'ensemble des autres communes du littoral à l'exception de Plévenon, a également émis un avis défavorable.

Parallèlement, dans son avis du 4 mai 2016, l'Autorité environnementale souligne l'insuffisance et la sous-évaluation des impacts sur la faune marine et sur l'avifaune et demande au maître d'œuvre Ailes Marines des études complémentaires et de réduire les nuisances.

Le 10 juin 2016 s'est tenue à St-Brieuc la dernière réunion de l'instance de concertation et de suivi du projet. Notre association y a participé ainsi que la majorité des associations environnementales des communes sur les côtes de Penthièvre et d'Emeraude.

De nombreuses questions et demandes

d'explications ont été posées. Peu de réponses ont y été apportées. Nous attendons les compléments d'informations qui nous ont été promis afin que nous puissions nous prononcer lors de l'enquête publique en toute connaissance de cause : essentiellement sur les insuffisances des études d'impacts fournies par le maître d'ouvrage, sur l'industriel qui conduira finalement cette réalisation, sur le prix d'achat de l'électricité éolienne par EDF et qui viendra alourdir nos factures d'électricité.

A la fin de cette réunion, nous avons rencontré le chef de projet RTE, qui envisage de nous revoir à propos de la sécurité du passage des câbles à Caroual. (Voir article sur le câblage).

A un mois de l'enquête publique, nous ne savons pas :

- les réponses apportées par Ailes Marines aux questions de l'Autorité environnementale;
  s'il existe une étude des impacts sur les ressources économiques de notre territoire, emplois en mer, à terre perdus; aucun engagement sur les hypothétiques emplois annoncés;
  les engagements financiers engagés par la région Bretagne, notre département sur des aménagements portuaires, le coût du doublement du poste électrique de La Doberie;
- les engagements de l'Etat au nom des consommateurs pour régler pendant 40 ans le prix garanti à Ailes Marines;
- l'avenir d'une filière française éolienne après les déconvenues de ALSTOM repris par l'Américain General Electric et le désengagement d'AREVA de l'éolien en mer.

Ce qui est confirmé par le Président d'EDF, J.-B. Lévy, c'est que la flexibilité du gaz et le niveau de rendement « contribuent à garantir la sécurité du système électrique français à un moment ou les énergies renouvelables qui sont par nature intermittentes, vont prendre de plus en plus de place ». Mais cela nous le savions déjà . ce qu'ont toujours nié les élus tels le vice-président de la Région Bretagne, les services de l'Etat et le maître d'ouvrage!

## OPÉRATION GRAND SITE DE FRANCE

Depuis 2014, nous interrogeons le Préfet sur la compatibilité entre le projet éolien en mer et l'engagement d'une procédure en vue d'obtenir le Label Grand Site de France pour le territoire des deux caps Erquy et Fréhel. Qui dit procédure dit engagements financiers, notamment ici honoraires de deux cabinets d'études...

Tout dernièrement, lors de la réunion du 10 juin 2016 de l'instance de concertation et de suivi de l'éolien en mer, nous avons une fois de plus tenté d'alerter sur l'impossible coexistence de ces deux projets, de notre point de vue. Réponse du Préfet : « ne voit aucune conséquence de l'impact visuel du complexe industriel sur l'attrait touristique de la baie. Il ne voit aucune incompatibilité avec le Label Grand Ste de France. Le label visé s'appuiera exclusivement sur des aménagements terrestres programmés par l'Opération Grand Site. Il pense que ce sera le renouveau du tourisme, qu'il y aura un nouvel attrait touristique ».

Et pourtant il avait certainement pris connaissance de l'avis de l'Autorité Environnementale sur ce point particulier que nous vous livrons in extenso. Elle rappelle en effet que « la zone d'étude du projet éolien comprend de nombreux sites classés dont les caps d'Erquy et de Fréhel qui sont au cœur d'une opération Grand Site présentée à la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages le 18/02/16 », avant de poursuivre comme suit : « le littoral et la mer de l'aire d'étude (du projet éolien) présentent une grande richesse patrimoniale et paysagère. Les photomontages révèlent le paysage remarquable de la baie de Saint-Brieuc et démontrent la visibilité du projet depuis l'ensemble de son pourtour de la Côte d'Emeraude à la Côte du Goëlo et depuis la mer. La disposition en hémicycle de la baie, ainsi que la hauteur des falaises, qui fournissent des points de vue remarquables en position d'aplomb, créent un ensemble de points de vue sur lesquels l'impact visuel sera important.

Ce projet, constitué d'éléments de dimensions monumentales avec mouvements mécaniques et signalements lumineux modifiera profondément la perception de la baie de St Brieuc de jour comme de nuit, d'autant plus qu'il s'agit d'objets animés et clignotants en rouge la nuit ce qui attire le regard.

Le paysage sera donc significativement modifié pour les visiteurs qui fréquentent le site du Cap Fréhel, comme pour tous les riverains de la baie ».

Vous avez sans doute noté que la commission supérieure chargée d'élire un site à ce Label inclut dans le libellé de son objet "Perspectives".

Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir !  $\blacksquare$ 

## ≈Patrimoine Maritime en Rance

(Suite de l'article sur "La Cale sèche de la Landriais" de "Parlons FAUR" N° 29 de mars 2016)

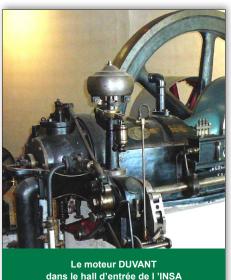
# LE MOTEUR DUVANT DU CHANTIER LEMARCHAND [1926 - 2014]

rançois Lemarchand a créé le chantier naval de la Landriais au Minihic sur Rance en 1850. A l'origine toutes les activités étaient manuelles ; charpentier, perceur, calfat, scieur de long utilisaient leurs propres outils à main.

Progressivement les travaux de construction et de réparation s'amplifient et la mécanisation s'impose, l'utilisation du cheval est devenue indispensable pour le charroie, pour entraîner certains manèges comme la première scie à ruban du chantier ou pour l'assistance à la traction sur les portes de la cale sèche par exemple.

Cette assistance animale ne suffit pas et progressivement le chantier s'équipe d'une première machine à vapeur, la chaudière brûle les copeaux et les chutes de bois ; la vapeur produite, après avoir fait tourner la machine, est envoyée dans l'étuve à cintrer le bois. Mais cette machine devient elle-même vite insuffisante quand il s'agit d'entraîner tous les outils et les nouvelles scies circulaires ; une nouvelle machine plus puissante est installée cette fois achetée à l'exposition universelle de Paris mais la distribution de cette puissance se fait toujours à l'aide de courroies et d'arbres de transmission qui parfois tournent inutilement.

Louis Lemarchand a repris le chantier en 1920 et était aussi épris de mécanique et d'outillage que son père. Celui-ci avait instauré la mécanisation du chantier avec des machines à vapeur, son fils passa au moteur à combustion interne. En 1926, il fit l'achat chez Duvant, à Valenciennes, d'un monocylindrique horizontal de 23 CV type HE N° 586 tournant à 290 t/mn. Il entraînait une dynamo alimentant en courant continu les machines de l'atelier.





Le moteur DUVANT installé à proximité immédiate de la cale sèche du chantier Naval de la Landriais

Soigné comme un bijou, il était abrité dans un petit local vitré au sol carrelé impeccable, attenant au chantier à la place de l'abri de la machine à vapeur.

C'est une machine imposante avec un volant de 2 mètres de diamètre, tournant majestueusement à 290 tours minute une fois lancée à l'air comprimé. Ce moteur témoigne d'un tournant technologique : il a permis l'électrification du chantier en 1926 alors que le bourg ne l'était toujours pas ; il a remplacé les machines à vapeur, installées précédemment dans le chantier et permis ainsi le développement de l'outillage électroportatif.

Ce moteur a tourné de 1926 jusqu'après la dernière guerre. En 1959 le Professeur Jean Le Bot sauve ce moteur de la ferraille et le fait transporter à L'INSA de Rennes où il sera remis en état de fonctionner.

En 2012, l'Association des Amis de la Baie de la Landriais a œuvré pour sauvegarder ce moteur et le ramener sur le site de la Landriais. Son retour a nécessité quelques aménagements afin qu'il puisse être mis en valeur à la vue de tous les visiteurs de la cale sèche.

La mise en place sur ce lieu s'inscrit bien dans les buts de l'association et permet au plus grand nombre de visiteurs d'admirer cette pièce qui fait partie de notre patrimoine ; rappelons que bon nombre de ces moteurs, dont certains fournissaient l'énergie aux moulins en complément de l'énergie naturelle du vent ou de l'eau, sont classés au Patrimoine

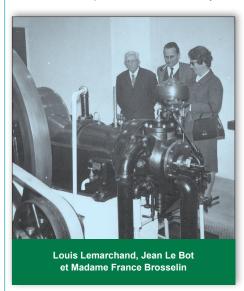
Le moteur est toujours la propriété de l'INSA L'Association des Amis de la Baie de la Landriais, après cette première étape de mise en place et d'adaptation de l'ancien local treuil va maintenant s'attaquer à la remise en route de cette belle mécanique.

### LA MÉCANIQUE DUVANT

Les moteurs DUVANT sont dès l'origine des moteurs à huile lourde c'est à dire à fuel ou gazole fonctionnant suivant le cycle 4 temps. Ils peuvent brûler des fuel légers, lourds, des huiles minérales ou végétales.

Les premiers moteurs de la marque sont des monocylindres horizontaux, un fort volant de 2 à 4 mètres de diamètre assure une certaine constance du cycle de rotation grâce à leur inertie. Ils ressemblent fortement dans leur silhouette aux machines à vapeur ou moteurs à gaz pauvre dont ils sont cousins.

Leur démarrage s'effectue en injectant de l'air comprimé à partir d'une bouteille de lancement dans laquelle l'air est comprimé grâce à l'action d'un compresseur attelé et débrayable



Ils sont très souvent installés dans des centrales ou des usines afin de transmettre leur puissance par l'intermédiaire de dynamo ou d'arbres et courroies de transmission. Leur poids et leurs cylindrées sont très élevés comparés à la puissance délivrée.

Progressivement ces moteurs se développeront et pourront avoir plusieurs cylindres puis deviendront verticaux

Merci à ceux qui ont la passion de faire revivre notre patrimoine. « La passion est un moteur dont personne ne mesure la puissance ».

Pierre Aspelag

# ★ Assemblée générale ★ de la FAUR 2016

e 28 Avril 2016 la FAUR a tenu son assemblée générale à la salle polyvalente de St Père Marc en Poulet.

François Malglaive préside la réunion, et présente le rapport moral

- les activités internes,
- une réunion de bureau chaque mois,
- le bulletin Parlons FAUR est publié tous les 4 mois.

#### LA FAUR EST MEMBRE DE :

- C.-A. de COEUR Emeraude
- C.-A. de CANE (Côtes d'Armor Nature Environnement)
- Commission locale de l'eau du Sage Rance Frémur baie de Beaussais
- Comité de Pilotage du SMPEPCE (eau potable)
- Comité de Pilotage Natura 2000
- CAPE (Collectif créé dans le cadre du projet éolien en baie de St-Brieuc)
- Copil du projet de PNR

#### LA FAUR PARTICIPE AUX RÉUNIONS ET TRAVAUX DE :

PNR: Parc naturel régional Rance Emeraude (COEUR-E.)

GIZC : Gestion Intégrée de la Zone Côtière Natura 2000 Estuaire de la Rance Commission Estuaire Rance Conférence Bretonne de l'énergie

Commission des cultures marines

Commission nautique locale (Horaires d'éclusage au barrage)

#### re Cinq projets font l'objet d'une présentation plus détaillée :

Commission Estuaire Rance. L es travaux réalisés par les membres sous la conduite d'Henri Thébault son rapporteur sont enfin reconnus. Au cours du premier semestre 2016 des discussions sont prévues au niveau national, pour une prise de décision.

GIZC. Le travail entre dans une phase opérationnelle, la qualité

du travail fourni a fait que les deux pays Dinan et Saint Malo se regroupent avec la même équipe d'animateurs pour candidater au FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritime et la Pêche). La FAUR siégera au Comité de Baie à titre consultatif.

<u>Projet de PNR</u>. La FAUR reste favorable au projet, la réécriture de la chartre dans un esprit moins normatif, avec prise en compte des travaux des ateliers citoyens est en cours.

Eolien terrestre et offshore. Le schéma régional est contesté par de nombreuses associations dont la FAUR, après le rejet par le tribunal administratif, le ministère de l'environnement a fait appel au TA de Nantes, action encours. L'éolien en baie de Saint Brieuc, contesté par CAPE et d'autres associations en raison de la non prise en compte des demandes des conséquences environnementales du projet ainsi que des incertitudes économiques de sa conduite.

L'enquête publique se déroulera à l'été 2016.

<u>Carrefour Marcotel.</u> Ce projet confirme la difficulté de dialogue avec les instances politiques et administratives.

#### **BILAN FINANCIER**

La FAUR a un bilan 2015 positif

#### LE PRÉSIDENT RAPPELLE EN CONCLUSION L'INTÉRÊT DE

**LA FAUR :** permettre la conduite de projets lourds et complexes dans un esprit d'indépendance vis-à-vis des instances dirigeantes, et la représentation dans les instances locales et régionales des 1250 membres des associations qui la composent.

Le Pot de l'amitié clôture cette rencontre.

#### LE BUREAU SUITE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Président d'Honneur : Jacky Colas Président : François Malglaive Secrétaire : Philippe ROLLAND Trésorier : Jean René PRUAL

Membres : Germaine GUILLOU, Dominique De DIEULEVEULT Michel AUSSANT, Patrice LECOEUR, Claudine GUICHARD Chargés de Mission : Jacques MENGUY, Lucien PARNET,

Jean Claude CARBONNIER



#### SITE INTERNET DE LA FAUR

Pour y avoir accès à partir de Google : Tapez : FAUR puis Rance, ensuite cliquez dans le menu proposé sur : faur-rance-frémur

## **APPEL À COTISATION**

Nos actions communes portent leurs fruits, et leurs travaux sont reconnus, au niveau de l'Etat et de la Région.

La prise en compte de vos préoccupations est actée. Paysages et usages de la Rance dans le cadre de la commission estuaire.

Qualité du littoral et du volet plaisance dans le cadre de la GIZC.

Ce résultat est la conséquence de votre fidélité et votre soutien en vous acquittant de vos cotisations annuelles

#### MERCI DE RÉGULARISER VOTRE COTISATION 2016.

ASSOCIATION : < 30 membres : 20 € / 31 à 50 membres : 30 € / > 50 membres : 50 € INDIVIDUEL :  $10 \in \bullet$  PROFESSIONNEL :  $50 \in \bullet$  MEMBRE BIENFAITEUR : à partir de  $50 \in \bullet$ 

Un reçu sera établi à réception de votre règlement. Les cotisations sont forfaitaires pour l'année en cours (1/01 au 31/12).

Les associations qui le souhaitent peuvent se faire adresser un avis d'appel de cotisation en s'adressant au trésorier (Jean-René PRUAI (jrprual@wanadoo.fr).

Adressez vos cotisations à : FAUR 2 rue Brindejonc des Moulinais, 35730 Pleurtuit - Chèque libellé à l'ordre de FAUR Pleurtuit

Les associations à jour de leurs cotisations peuvent bénéficier du matériel de sonorisation et vidéo projection de la FAUR moyennant une participation minime aux frais